

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 5 FÉVRIER

## FRANCE ET ESPAGNE

On sait que le suffrage universel vient de fonctionner en Espagne. Il a donné d'ailleurs aux conservateurs une forte majorité. On rapporte à ce propos une curieuse déclaration que le chef du parti républicain espagnol, M. Castelar, aurait fait dans un des bureaux de la Chambre. « Il arrive avec le suffrage universel, aurait-il dit, ce qui est arrivé en Espagne avec toutes les libertés inaugurées durant ces quinze dernières années. L'Espagne a conquis toutes les libertés qu'elle possède sans dépenser un liard et sans tirer un coup de canon, parce que le pays veut l'ordre et se refuse de se lancer dans des aventures ridicules. »

Cette constatation est d'autant plus intéressante à relever que depuis ces quinze ans auxquels fait allusion M. Castelar, l'Espagne vit sous le régime monarchique. Nous savons pour notre part combien il est difficile, sous la République, d'obtenir la plus légère réforme. Non-seulement il en est autrement pour la Monarchie, mais M. Castelar constate que les conquêtes libérales s'y font sans dépenses et sans violences. Nous ne voyons aucune raison pour qu'il en soit autrement en France qu'en Espagne.

L'Espagne, dit M. Castelar, a pu depuis quinze ans conquérir bien des libertés. Il est assez humiliant pour nous de faire le compte des libertés que nous avons, non pas conquises, mais perdues en vingt années de République.

## LA CRISE PORTUGAISE

Le *Journal officiel* de Lisbonne publie un décret instituant un tribunal militaire à Oporto pour juger les insurgés militaires et civils. Selon la loi militaire, les coupables devront subir la peine de mort, et, selon la loi civile, ils sont passibles de la peine de la déportation, vu que la peine de mort a été abolie en Portugal il y a longtemps en matière civile. Il est presque certain que le roi usera de son droit de grâce en faveur des coupables condamnés à mort.

Les arrestations suivent leur cours. Parmi les personnes arrêtées on compte M. Sanctos Reis, médecin, ancien député, accusé d'avoir fourni des fonds pour la révolte; M. Rodrigues de Freitas, professeur, ancien député et journaliste : tous deux avaient été nommés membres du gouvernement provisoire. M. Alves-Vega, contre qui des poursuites ont été ordonnées, n'a pu être encore arrêté, comme on le croyait. On dit qu'il est passé en Espagne.

On sait aujourd'hui que le complot s'étendait à différents points du pays et qu'un très grand nombre de sous-officiers en faisaient partie. Un mot d'ordre télégraphique avait été adressé de Oporto à dix-huit villes du royaume. C'est ce qui a donné l'éveil. Ces dépêches ayant été retenues, l'insurrection s'est limitée à Oporto. Le gouvernement a dû maintenir l'ordre partout.

## INFORMATIONS

## LA GUERRE ÉVITÉE

On lit dans le *Siècle* :

« On se félicite hautement dans tous les cercles diplomatiques de la chute de Crispi. A Berlin, comme à Londres, Pétersbourg et Constantinople, l'impression a été unanime : soulagement universel. »

« On raconte que Crispi était prêt, pour se sauver, à tenter ce suprême effort d'une guerre. »

« Il voulait entraîner samedi la Chambre italienne dans une expédition sur la Tripolitaine, et le gouvernement français était si bien au fait de cette tentative que l'ordre était donné à l'escadre française de l'Océan de se rendre à Tanger, puis à Alger pour parer de là à tout événement. »

« La chute de Crispi s'est produite à temps pour empêcher une guerre ; son retour au pouvoir serait la guerre ; il n'y reviendra pas. »

De son côté, le *Figaro* publie la dépêche suivante de Vienne, 2 février :

« Il me vient d'un cercle politique la nouvelle que M. Crispi, ne pouvant plus faire face plus longtemps aux frais d'armement, avait l'intention de faire naître un conflit avec la France au sujet de l'Afrique ; mais que cette idée a été repoussée avec énergie aussi bien par le Cabinet de Vienne que par celui de Berlin. M. Crispi, pour sortir d'embarras, aurait provoqué sa démission. »

Une demande de 200,000 francs de crédits supplémentaires, pour l'indemnité aux « victimes » du Deux-Décembre, sera déposée prochainement par le ministre des finances, le chiffre de 600,000 francs prévu pour les extinctions ne s'étant réalisé que jusqu'à concurrence des deux tiers de cette somme.

On sait qu'avant de mourir, Eyraud s'est plaint très vivement de M. Constans, « un assassin lui aussi, et qui mériterait, tout autant que l'étouffeur de Gouffé, la peine capitale. »

Eyraud a protesté contre l'injustice du sort qui l'envoie sous le couteau de la guillotine et place M. Constans dans un ministère.

Une conférence anarchiste, à laquelle étaient conviés tout les conscrits de la classe 1890, a eu lieu lundi à Grenoble. Environ 500 curieux y assistaient. Un des plus jeunes membres du groupe anarchiste, le compagnon Murmain, a prononcé un odieux discours dans lequel il a fait une apologie complète du crime de lèse-patrie. Le jeune énergumène a terminé en conseillant aux futurs soldats de désertir en masse et au besoin de tirer sur les chefs et sur toute autorité constituée.

Un violent tumulte a accueilli cette inqualifiable péroraison, et le commissaire de police a dû dissoudre la réunion. Aucune arrestation n'a cependant été faite.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 février 1891.

Les bureaux de la Chambre ont élu mardi la commission chargée d'examiner le projet rela-

tif au renouvellement du privilège de la Banque de France. Les élus sont, à l'unanimité, favorables au principe, et la presque unanimité accepte le texte même du projet gouvernemental. Ce vote donne une première satisfaction à l'opinion publique qui considère, avec raison, la question du renouvellement comme une question d'intérêt national. La Banque a approuvé, en effet, aux heures des plus effroyables catastrophes, ce qu'on pouvait attendre de ses ressources et de son patriotisme. On peut dire aujourd'hui que le billet de banque est une partie intégrante de notre sécurité et de notre grandeur. Eh! bien, il ne fallait pas laisser entamer ni même mettre en suspicion un seul instant le crédit du billet de banque, sous peine de compromettre le crédit public du même coup. Avec un désintéressement qui l'honore, la Banque a consenti à tous les sacrifices que l'Etat lui demandait.

Elle abandonne pendant les sept premières années 5 millions 300,000 fr. et 5 millions 400,000 fr. ensuite ; elle ménage à notre trésorerie de nouvelles facilités ; elle paie gratuitement à ses guichets les coupons de rente, multiplie le nombre de ses succursales et de ses bureaux auxiliaires, etc. Tout cela représente de lourds sacrifices pour les actionnaires et le maximum qu'il était raisonnablement possible d'en exiger. La Chambre ne saurait donc mieux faire que de voter le projet présenté par le gouvernement et elle répondra aux vœux du pays en lui donnant sans délai force de loi.

CHRONIQUE LOCALE  
ET DE L'OUEST

Le dimanche 1<sup>er</sup> et le lundi 2 février, l'église Saint-Nicolas de Saumur a vu une foule nombreuse et recueillie se presser en son enceinte. C'était la fête de l'adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement, solennité de prières et de réparation, qui, même dans nos contrées, où la foi, hélas ! est peu vive, ramène toujours un grand nombre de fidèles au pied des autels. Nos églises aussi revêtent, ce jour-là, leurs plus beaux ornements et leurs plus fraîches décorations, un prédicateur extraordinaire se fait entendre, et quand un hasard heureux place près du clocher quelques artistes de talent et de bonne volonté, les voix exercées et habiles, les instruments savamment touchés viennent encore relever l'éclat de ces cérémonies. Sous ces divers rapports, la paroisse Saint-Nicolas est vraiment privilégiée ; quiconque y a vu lundi soir la clôture de l'adoration perpétuelle a dû facilement s'en convaincre.

Disons-le tout d'abord, un attrait de plus attirait ce jour-là à l'église Saint-Nicolas : le chœur complètement reconstruit était ouvert, et offrait aux regards charmés son pur style roman du XII<sup>e</sup> siècle, aux belles sculptures, ses voûtes élevées aux clefs enrichies de dorures et de peintures, et ses onze verrières aux sujets bien choisis et artistement exécutés y apportant une lumière abondante, tamisée par leurs tons chauds et variés.

La décoration de tout l'édifice servait encore à rehausser la vraie beauté de cette partie entièrement neuve. La nef principale, ornée avec goût d'oriflammes aux couleurs et symboles parfaitement harmonisés, formait un digne accompagnement à l'autel couvert de riches draperies et de fleurs brillantes, que faisaient res-

sortir les arbustes verts et frais encore, malgré notre long hiver, et que des paroissiens aussi pieux que dévoués avaient mis au service de leur Dieu.

Après l'instruction, donnée par une voix goûtée depuis longtemps des habitants de Saumur, des artistes qui ne sont plus à louer nous ont fait entendre deux morceaux, qui pour être appréciés exigeraient aussi le talent d'un artiste ; ne le possédant pas, nous nous contenterons de dire combien nous avons admiré le jeu si bien nuancé de ces virtuoses, qui savent vraiment donner à leurs instruments et une voix et une âme.

Pendant que ces accords charmaient nos oreilles, l'illumination subite de l'autel et du chœur éblouissait nos yeux. Les flammes étincelantes du gaz, se prêtant facilement aux plus riches dessins, se mêlaient à celles des centaines de bougies qui couvraient l'autel, se mariaient aux fleurs, ou coupaient la voûte du chœur de leurs brillantes guirlandes. De la porte d'entrée, l'effet était vraiment superbe. Aussi nous avons compris, Monsieur le curé de Saint-Nicolas, la joie avec laquelle vous avez remercié les bienfaiteurs dont la générosité vous a permis de mener à bonne fin une entreprise qui peut-être tout d'abord en effrayait quelques-uns. Vous n'avez pas douté et Dieu a béni votre confiance. N'a-t-on pas dit que, chez nous, pour Dieu et les pauvres, les mains ne se ferment jamais ! Nous venons de l'expérimenter à Saumur, en ce moment où les rigueurs de l'hiver ont multiplié les besoins, la charité a su se multiplier aussi. Vos paroissiens sont heureux avec vous d'offrir à Dieu un temple plus digne de lui ; et ils le seront plus encore quand votre œuvre et la leur sera terminée, quand les voûtes de la nef principale de l'église Saint-Nicolas, s'élevant à leur tour, auront regagné la belle voûte du chœur et nous permettront d'admirer dès la porte un tout uniforme et complet. Aussi ne doutons-nous pas, parce que nous les connaissons, qu'ils continueront d'aider et de soutenir votre zèle pour la maison du Seigneur et qu'avec vous, bientôt, ils seront fiers de posséder et de montrer aux regards des visiteurs de notre coquette ville une église rajeunie, renouvelée, et qui tiendra un bon rang parmi les plus belles du pays saumurois. X.

Les jolies sculptures dont il est parlé ci-dessus ont été exécutées par M. Ruesche fils, dont le goût artistique, si précieux pour ces sortes de travaux, ont été maintes fois cités.

## Le prochain Concert de la Musique Municipale

Le deuxième Concert de la saison, offert à ses souscripteurs par la Musique Municipale de Saumur, aura lieu le jeudi 19 février prochain, avec le concours de Mademoiselle BALDO, qui chantera en représentation extraordinaire la veille à Nantes et le lendemain à Niort.

La police a cru devoir arrêter le nommé P..., menuisier, qui a pris une part active dans la rixe de la rue de Fenet, dont nous avons parlé.

Il aurait surtout excité les combattants par beaucoup de cris de : Enlevez-le!... Tapez dessus!

## COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Audience du mardi 3 février

### L'affaire du chemin de fer de Saumur à Château-du-Loir

FAUX ET USAGE DE FAUX

Défenseurs : M<sup>e</sup> Millerand, député de Paris, et Fairé, député d'Angers.

Deux accusés comparaissent devant la Cour d'assises. Ce sont les nommés Gormain Bizouillier, âgé de quarante-sept ans, né à Rigné-Ussé (Indre-et-Loire), entrepreneur de travaux publics à Saumur, et Guillaume Chervet, âgé de quarante-cinq ans, né à Lezoux (Puy-de-Dôme), ingénieur civil à Paris.

Tous les deux sont prévenus de faux et d'usage de faux.

Voici les faits reprochés aux accusés :

M. Bizouillier, entrepreneur de travaux publics, a été déclaré adjudicataire, en 1883, de travaux de construction des maisons de garde et stations de la ligne du chemin de fer de Saumur à Château-du-Loir.

Lorsque les travaux furent terminés, l'administration des ponts et chaussées fit notifier à M. Bizouillier le décompte des sommes dues pour chacune de ces deux entreprises, afin de lui permettre de présenter ses réclamations sur les quantités et les prix appliqués dans ce règlement de compte. Cette notification fut faite le 2 décembre 1886 ; Bizouillier présenta, le 23 du même mois, par l'intermédiaire de son mandataire, le nommé Chervet, un mémoire de réclamation qui fut discuté contradictoirement à deux reprises différentes, au mois de janvier et au mois de février 1887.

Il ne fut pas possible d'arriver à un accord ; Bizouillier et Chervet demandèrent un délai pour fournir dans un mémoire complémentaire de nouvelles justifications.

Au bout d'un mois, M. Goury du Roslan, ingénieur des ponts et chaussées, n'ayant encore rien reçu, transmit les pièces de cette affaire à l'administration supérieure qui, par décision supplémentaire du 18 octobre 1887, fixa d'office le supplément à payer à l'entrepreneur.

Cette fixation avait un caractère essentiellement provisoire, et Bizouillier, s'il trouvait insuffisante l'indemnité allouée, conservait le droit de soumettre le litige à la juridiction administrative compétente.

Bizouillier et Chervet, au lieu de saisir de cette question le Conseil de préfecture, se bornèrent à adresser à M. le ministre des travaux publics un nouveau mémoire, en date du 12 novembre 1887, par lequel ils réclamaient un supplément d'instruction. Ce document fut

transmis pour examen à M. l'ingénieur Goury du Roslan, qui fut fort surpris de trouver, comme pièce justificative, la copie d'un certain nombre de lettres adressées par l'entrepreneur, en 1884, à l'ingénieur Tresca, alors chargé des travaux et dont les originaux n'existent pas aux archives de l'administration des ponts et chaussées.

Ces lettres avaient une grande importance, au point de vue de la justification des sommes réclamées. C'est ainsi que Bizouillier prétendait notamment qu'on lui avait imposé, pour l'exécution des travaux de maçonnerie, certaines conditions spéciales non prévues au cahier des charges et pour lesquels il demandait un supplément de prix d'environ 6,800 francs; dans une première entrevue, l'ingénieur lui avait fait observer qu'il ne devait pas, d'après son marché, se soumettre à des ordres verbaux, qu'il avait le droit et le devoir, si on lui imposait des charges non prévues dans ses devis, d'exiger un ordre de service écrit, que, dans tous les cas, il aurait dû signaler le fait à l'ingénieur chargé du service, à un moment où une contestation était encore possible. Il ajoutait qu'aucune de ces précautions n'ayant été prise, tout droit à une indemnité avait disparu.

Or, dans les pièces justificatives fournies, figure précisément une lettre datée de Noyant, le 4 avril 1884, par laquelle Bizouillier faisait connaître à M. l'ingénieur Tresca, que le chef de section venait de lui donner l'ordre absolu d'employer exclusivement, dans la construction des maisons de gardes, des moellons de petite dimension ; il déclarait, en conséquence, que cet ordre impliquant pour lui des suggestions nombreuses et très onéreuses, il faisait immédiatement les réserves les plus expresses et les plus absolues.

Cette lettre répondait donc en grande partie aux objections qui avaient été formulées ; grâce à sa production, la réclamation n'était plus repoussée de plein droit et le principe d'une indemnité devenait incontestable, il ne restait plus qu'à en déterminer le montant.

Les autres lettres produites par Bizouillier et Chervet avaient également pour but de signaler à l'ingénieur les travaux qu'on avait soi-disant exigés de l'entreprise en sus de ceux qui étaient prévus par le devis ou de leur faire connaître que les agents des ponts et chaussées avaient imposé l'exécution de certains travaux dans des conditions plus onéreuses que celles d'abord spécifiées.

C'est ainsi que, dans deux lettres, en date de Saumur, des 12 et 20 février 1884, Bizouillier formule des réserves en accusant réception d'un ordre de service, daté du 7 février, relatif aux fondations de la halle aux marchandises et de la station de Château-Lavallière.

Il demande de nouveaux prix s'appliquant aux murs de fondation pour transformations et

allongement de la halle, pour la substitution de murs à arcades aux murs pleins du devis, etc.

Il fait en même temps des réserves au sujet des difficultés d'accès. Dans une lettre inscrite au copie de lettres, il se plaint des retards apportés à l'exécution de l'avenue de la gare de Vernantes, par l'entreprise Guibert, qui lui crée une situation des plus imprévues et des plus préjudiciables et lui occasionne des pertes de temps, des reprises de matériaux et des allongements de parcours supplémentaires.

Il formule encore des réserves : 1<sup>o</sup> par la lettre du 7 mars 1884, relative à la construction des puits de maisons de garde par lesquels le dessin d'exécution accuse des dimensions plus grandes que celles qui étaient prévues dans le marché ; 2<sup>o</sup> par la lettre du 1<sup>er</sup> avril 1884, dans laquelle il informe l'ingénieur Tresca que le chef de section lui fait employer, dans l'exécution des bâtiments des stations de Vernantes, Noyant et Château-Lavallière, du moellon de premier choix qui doit être assimilé au moellon *Smillé* ; 3<sup>o</sup> dans la lettre du 17 mai 1884, par laquelle il demande qu'on lui tienne compte du tétuage supplémentaire et nécessaire des moellons prescrits par le chef de section, de la plus-value de main-d'œuvre pour travail de jour et de nuit et pour le dosage des mortiers.

Les pièces de cette nature sont très nombreuses ; on en relève un grand nombre dans plusieurs copies de lettres.

En continuant l'examen des documents fournis par Bizouillier et son mandataire Chervet, M. l'ingénieur Goury du Roslan reconnut que non seulement les originaux de ces lettres faisaient défaut, mais encore qu'on ne trouvait aucune trace de cette correspondance sur le registre d'ordre où, chaque jour, le courrier est inscrit à son arrivée. Ces circonstances amenèrent à penser que ces pièces avaient été fabriquées pour les besoins de la cause et que ces lettres n'avaient jamais existé. De plus, certains bruits circulaient déjà sur les agissements suspects de Chervet, de Bizouillier et de son employé Bodeau.

Pour s'éclaircir sur ce point, l'ingénieur demanda communication des registres-copies de lettres. Chervet et Bizouillier les apportèrent, mais refusèrent de les laisser déposer au bureau des ponts et chaussées, sous prétexte qu'ils contenaient certaines correspondances dont ils ne voulaient pas que l'administration pût prendre connaissance.

L'examen rapide auquel avait dû se livrer M. Goury du Roslan lui avait cependant suffi pour se rendre compte que certains feuillets paraissaient être lavés au chlore et qu'ils présentaient les indices les plus graves de falsification. Il porta plainte au parquet et une information fut commencée.

Il résulte de l'information à laquelle il a été

procédé, notamment des aveux de l'accusé Bodeau, du rapport des experts-commissaires et de certaines lettres écrites à Bizouillier par Chervet, que dans le cours du mois de juillet 1887, Bizouillier était parti pour Paris, avec son commis, le nommé Bodeau, dans le but d'arrêter les mesures nécessaires pour justifier aux yeux du ministère des travaux publics les réclamations antérieurement formulées.

Aussitôt arrivé à Paris, il s'était mis en rapport avec le nommé Chervet ; vers le 10 ou le 11 juillet, étant allé chez lui avec Bodeau, il lui exposa que ses travaux sur le chemin de fer de l'État étaient terminés, qu'il avait d'autres entreprises en vue, mais qu'il lui manquait l'argent et le crédit nécessaires ; « il me faudrait, disait-il, établir auprès de la banque Lambert, de Saumur, qu'il m'est dû de fortes sommes par l'État pour les travaux exécutés sur la ligne de Saumur à Château-du-Loir ».

Chervet lui représenta, qu'en effet, il ne suffisait pas d'avoir réclamé des sommes considérables, qu'il fallait que ces réclamations fussent suffisamment étayées ; il ajouta qu'il semblait indispensable de les appuyer sur une correspondance appropriée et il proposa de se mettre immédiatement à l'œuvre. Cette proposition fut acceptée.

Dès le lendemain, Chervet commença à fabriquer, en s'aidant des renseignements qui lui étaient fournis par Bizouillier, les brouillons d'un assez grand nombre de lettres.

Ce travail exigea plusieurs jours, et ce fut seulement à partir du 19 ou du 20 juillet que Bodeau put commencer à transcrire ces brouillons. Dès que les copies étaient faites, Bizouillier les signait ; Chervet lava ensuite avec une préparation chimique certains feuillets des deux « copies de lettres ». Il effaça ainsi les lettres qui s'y trouvaient, puis il décalqua à leur place les copies exécutées par Bodeau et signées par Bizouillier.

Afin que ces fabrications ne fussent pas révélées par les répertoires alphabétiques qui sont joints à ces sortes de registres, Bodeau s'empressa, dès qu'il fut de retour à Saumur, de faire un nouveau répertoire pour chacun d'eux. Il supprima les indications relatives aux lettres effacées et il ajouta des mentions se référant à la correspondance fabriquée à Paris et frauduleusement intercalée par Chervet. Bizouillier remet ensuite les registres et les répertoires à un relieur de Saumur qui enleva les anciens répertoires et les remplaça par ceux que Bodeau avait confectionnés.

Dans leur interrogatoire, les deux accusés ont discuté pied à pied les charges relevées contre eux par l'accusation.

Nos lecteurs ont pu se rendre compte, en lisant l'acte d'accusation, que la lumière entière n'est pas facile à faire au milieu de tout cet imbroglio.

## BÉBÉ - ROSE

Par André GODARD

— Je comprends que vous êtes bien compliquées et que nous y allons plus simplement autrefois.

— Mais vous-même vous vous alarmiez tout à l'heure de me voir épouser Remo sans fortune ?

— De mon temps, les mères calculaient, chérie ; les jeunes filles se contentaient de rêver.

— Et vous pensez que nous avons cessé de rêver ? C'est très faux ; nous examinons seulement si la réalité de nos rêves ne serait pas décevante.

Thérèse s'arrêta, craignant de s'emballer dans une longue théorie de la jeune fille contemporaine ; son instinct positif la ramenait à la question.

— En un mot, conclut-elle, il est entendu avec Remo que nous ne nous marierons en-

semble qu'en cas de plein succès du Pari-Libre.

— Mais puisque vous vous aimez, la séparation sera pour toi très douloureuse ?

La jeune fille réfléchit quelques instants. Soudain un éclair électrisa ses yeux sombres, un éclair d'ironie et de révolte contre la destinée.

— Après tout, fit-elle, si la Providence ne veut pas que nous soyons heureux ensemble, nous nous consolons par le souvenir.

— Oh ! mignonne, c'est la plus triste chose d'ici-bas, le souvenir.

— Triste, allons donc ! Je trouve au contraire qu'il existe un charme exquis dans la pensée qu'on a seulement entrevu le bonheur, qu'on pouvait le posséder, qu'on ne l'aura pas eu.

Clotilde rêvait sans répondre ; élevée en des jours de sentimentalisme nuageux, elle comprenait mal ces raffinements intellectuels des fins de siècle.

— Alors, fit-elle tout à coup, tu es résolue à ne jamais te marier ?

— Moi ? Je ne l'ai pas dit. Le souvenir de Remo me restera comme le souvenir des jolis aventuriers et des marquis d'opéra-comique

dont on rêve au sortir du théâtre. Je ne crois pas que je l'oublie, mais de là au célibat perpétuel !...

— Voyons, qui épouserais-tu ? Cherchons un peu.

— Edmond Galibert, par exemple.

— Impossible ; nous l'avons refusé officiellement.

— Le beau malheur ! Rappelez-vous que depuis lors, Edmond m'a écrit deux fois. Ah ! il reviendra vite quand nous aurons regagné Béport. Il m'aime maintenant ; autrefois il ne voyait en moi qu'une femme de ménage qui mit de l'ordre à son intérieur sans trop déranger ses bœufs et ses coquillages. A présent, c'est autre chose.

— Tu crois qu'il t'aime plus sérieusement ?

— J'en suis sûre. Remo l'a fait réfléchir ; il fallait un brin de jalousie pour l'émoustiller.

— Mais si Edmond n'est à tes yeux qu'un pis-aller...

— Non, il ne s'agit pas de pis-aller. L'avenir se présente à moi sous deux aspects : ou la vie parisienne avec Remo, ou l'existence bourgeoise en province avec Edmond. A la Providence de décider !

— Et si tu avais le choix ?

— Evidemment je demanderais la première ; mais j'accepterais la seconde sans répugnance.

— Je reconnais que vous êtes d'une sagesse admirable, mesdemoiselles nos filles ! sourit Clotilde.

Les deux femmes restèrent quelques minutes sans parler, perdues en de flottantes songeries et laissant pendre sur l'osier tressé des fauteuils leurs fines mains gantées de suède jusqu'au coude. Elles regardaient vaguement le défilé des fiacres sous le portail, le miroitement de la fontaine lumineuse, les silhouettes d'étrangers uniformément vêtus de modes parisiennes, mais dont les divergences de races s'accusaient au profil arrondi, à la moustache fine des Levantins, aux galbes puissants et fauves des Saxons. A voir tous ces élégants exotiques, Thérèse rêvait de fortunes démesurées, et sa mère de patries lointaines.

Clotilde la première rompit le silence.

— Si nous montions retrouver ton père. Il s'est enfermé dans sa chambre après le dîner ; il nous confiera peut-être enfin la cause de sa mauvaise humeur.

— Je crains que non. Pauvre papa, il semblait bien triste ; avez-vous remarqué qu'il ne mangeait pas ? Enfin, allons le rejoindre, si

Ce qui ajoute à la difficulté, c'est qu'un tribunal et une Cour d'appel ont décidé que dans les faits incriminés, le crime de faux n'existe pas ; par contre, d'autres magistrats ont jugé que le crime de faux y était suffisamment caractérisé.

Dans ces conditions, on conçoit que la tâche de MM. les jurés n'est pas chose facile.

Les interrogatoires ont duré trois heures environ.

Huit témoins ont été entendus. La plupart sont des entrepreneurs qui ont eu des démêlés ou des procès avec les accusés.

L'audience, suspendue à six heures, a été reprise à huit heures.

M. Le Poitevin, substitut du procureur général, a soutenu l'accusation. Son réquisitoire a duré plus de deux heures.

MM. Millerand et Fairé ont ensuite présenté la défense de leurs clients. Ils ont plaidé l'acquiescement.

Dix questions étaient soumises à MM. les jurés.

A deux heures vingt-cinq du matin, le jury a rapporté un verdict affirmatif sur toutes les questions, mitigé par les circonstances atténuantes en faveur des deux accusés.

A deux heures quarante-cinq, la Cour a rendu son arrêt condamnant Chervet à deux ans de prison et 100 fr. d'amende, et Bizouillier également à deux ans de prison et 100 francs d'amende. (Patriote.)

#### ENFANT ABANDONNÉ

Hier soir, à la tombée de la nuit, un enfant, âgé de sept à huit ans, cheminait en sanglotant sur la route de Beaulieu. Arrivé en face la villa Carichou, le propriétaire recueillit cet enfant, et, après lui avoir donné quelques soins, le questionna ; il ne put obtenir que des réponses qui se résument à ceci : en l'absence du père, la mère a chassé, en le battant, le pauvre petit ; mais celui-ci a refusé de dire son nom à M. Carichou, craignant, disait-il, de recevoir encore des coups. On présume que les parents de cet abandonné habitent Brézé.

D'après les nouveaux renseignements que nous recevons, l'enfant recueilli hier soir par M. Carichou se nomme Auguste-Clément Pinnaud, est âgé de neuf ans, mais petit et maigre, pauvrement vêtu, et a un léger paquet de hardes. Nous supposons qu'il a été mis à la porte par des parents trop pauvres pour le nourrir.

Il a avoué être de Brézé.

Pronostics de l'abbé Fortin dans le *Figaro* : Malgré la situation actuelle de l'élévation du baromètre, l'abbé Fortin prévoit des temps brumeux, brouillards froids du Nord et retour de la période froide du 5 au 17 février ; le froid sera cependant moins vif que du 3 au 20 janvier dernier.

vous voulez.

Elles se levèrent, rabattirent leurs robes avec un frou-frou de soie et quittèrent la terrasse.

L'ascenseur les déposa au troisième étage. Devant la porte de M. de Valmeur, elles hésitèrent à entrer, percevant le bruit d'une marche furieuse à travers la chambre et des jurons coupés de hoquets plaintifs.

Clotilde frappa.

— Qui est là encore ? gronda une voix.

— C'est nous, mon ami.

— Que voulez-vous ? maugréa Eudore en recevant sa femme et sa fille.

Elles entrèrent, timides, évitant ses regards.

— Vous avez quelque ennui ? hasarda Clotilde.

— Ça ne vous regarde pas... Fichez-moi la paix.

Puis, par un brusque retour, il se jeta en pleurant au cou des deux femmes :

— Ma pauvre Clotilde ! gémit-il ; ma pauvre enfant !

Mais elles ne purent en obtenir davantage. Il les repoussa doucement dehors et ferma la porte.

Resté seul, M. de Valmeur arpente de nou-

MARTIGNÉ-BRIAND. — Vol. — Un grillage, estimé 60 fr., du poids de 100 à 130 kil., entourant un verger appartenant à M. Vaslin, forgeron, a été volé dans la nuit de dimanche à lundi.

On ignore les auteurs de ce vol d'un nouveau genre.

BEAUFORT. — Fête de charité. — Dimanche, 8 février, grande fête au profit des pauvres. Promenade, avec accompagnement de musique, à travers les rues de la ville de Beaufort. — Départ à une heure, route de Longué.

Pendant le parcours, une quête sera faite au profit des pauvres. Cette petite fête est due à l'initiative d'un groupe d'ouvriers.

#### LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN TOURAINE

Le *Republicain* annonce, sous toutes réserves, que l'inauguration officielle de la ligne de Châtelleraut à Tournon-Saint-Martin aura lieu le 30 mars prochain.

M. le Président de la République doit se rendre à cette solennité. M. Carnot, à cette occasion, s'arrêtera dans le département d'Indre-et-Loire.

#### UN MARIAGE

On annonce le prochain mariage du vicomte de Dampierre, officier au 7<sup>e</sup> régiment de husards, en garnison à Tours, avec M<sup>lle</sup> Carraby.

Le fiancé appartient à une famille ancienne et qui a brillamment servi son pays dans l'armée. La fiancée est la fille aînée de M Carraby, l'avocat distingué qu'on sait, et de M<sup>lle</sup> Carraby, née Ibry, fille de l'ancien maire de Neuilly.

M. le comte Armand de La Rochefoucauld, qui est actuellement dans un régiment de chasseurs à Melun, fait partie de la classe 1890 ; il devait tirer au sort avant-hier dans la commune de Bonnétable où le duc de La Rochefoucauld-Doudeauville possède un des plus beaux châteaux et une des plus magnifiques demeures de l'Ouest.

Suivant un usage du pays, les conscrits de la commune avaient résolu de se réunir en un banquet fraternel à l'occasion du tirage au sort. M. le comte Armand de La Rochefoucauld, qui avait été invité à y prendre part, n'a pu s'absenter de son régiment, mais il a voulu prendre à sa charge tous les frais de ce repas confraternel auquel ont pris part non seulement les conscrits de la commune de Bonnétable, mais encore tous ceux du canton.

POITIERS. — La statue de Jeanne d'Arc. — La commission municipale d'organisation des fêtes en l'honneur de Jeanne d'Arc a décidé qu'un appel serait adressé aux sculpteurs pour les inviter à présenter un projet, comme l'ont déjà fait plusieurs artistes.

veau la chambre furieusement ; enfin il s'arrête, se jette accablé sur un fauteuil. Le front bas et crispé, les bras croisés, il tombe dans une profonde méditation et repasse les événements de la journée.

Elle avait commencé très bien, cette journée. Dès le matin, à tous les kiosques des boulevards, le *Steeple-Chaser* s'étalait ; le poète s'était empressé de l'acheter et il avait senti son cœur se fondre d'une joie délicate à la vue des *Félons* imprimés en élégant elzévir à la première colonne du journal.

Au déjeuner, il lut le morceau à sa femme et à Thérèse, puis leur passa la feuille pour qu'elles lussent elles-mêmes, la reprit pour déclamer à mi-voix. Tout son être rayonnait d'une naïve joie de collégien qui voit son nom dans le palmarès. A peine avait-il remarqué l'indifférence de sa fille, intéressée uniquement par la partie sportive et pratique du *Steeple-Chaser* qui affirmait au public d'une façon indiscutable l'existence du Pari-Libre.

Vers trois heures, Eudore s'était rendu à l'agence pour remplacer Remo absent ; les détails d'administration, le service gratuit du journal, le plaisir de paperasser et de classer le retinrent jusqu'à cinq heures. Il venait de

La statue doit être équestre. Les candidats auront à s'inspirer des chroniques concernant le séjour de Jeanne d'Arc à Poitiers. Aucun programme plus développé ne leur sera remis.

Ils peuvent également présenter un groupe.

Les artistes qui voudront déposer une maquette, devront en informer M. le maire de Poitiers avant le 4<sup>er</sup> mars.

Les maquettes devront être déposées à l'Hôtel-de-Ville le 4<sup>er</sup> mai 1891.

LE MANS. — Tentative d'assassinat. — Au moment où nous mettons sous presse, dit la *Sarthe*, nous apprenons un effroyable drame, dont vient d'être victime un honorable ancien négociant de notre ville, M. Mareau-Pinguet, rue Montoise, 71.

M. Mareau-Pinguet habitait avec sa mère et une domestique, nommée Marie Chausson, âgée de 30 ans, dont le caractère était acariâtre et violent. Cette fille allait jusqu'à frapper M<sup>me</sup> Mareau mère, et hier son congé lui fut signifié par M. Mareau.

Ce matin, à l'heure du déjeuner, se produisit une nouvelle scène de violence. M. Mareau dut enfermer la domestique dans sa cuisine, mais par une autre porte elle revint à la salle à manger.

En la voyant apparaître armée d'un couteau à découper, M. Mareau crut qu'elle allait frapper sa mère et se précipita pour la protéger.

L'horrible mégère le frappa lui-même en pleine poitrine d'un coup qui a pénétré à peu de distance du cœur, à une profondeur de 7 à 8 centimètres.

Puis elle alla s'enfermer dans sa cuisine.

M. Mareau-Pinguet n'a pas senti tout d'abord sa blessure, mais le sang coulait abondamment. M. le docteur Rocher, aussitôt mandé, arriva et lui donna ses soins.

Le blessé n'a pas perdu connaissance ; le médecin n'a pu se prononcer sur la gravité de la blessure.

Quant à la domestique, on l'a trouvée évanouie dans la cuisine, où elle s'était réfugiée et criblée de coups de couteau.

Elle a été transportée à l'hôpital.

LAVAL. — Dépôt de poudre. — Un dépôt de trente barils de poudre a été découvert chez un brocanteur d'un faubourg de Laval. Ce fait a provoqué une certaine émotion.

L'autorité militaire et la justice ont ouvert une enquête.

Une femme de 40 ans, M<sup>me</sup> Fontaine, demeurant rue Sainte-Honorine, à Cherbourg, a tiré au sort pour un de ses arrière-petits-fils : elle a amené le numéro 73 sur 236 noms inscrits. En sortant de la mairie elle a crié plusieurs fois « Vive la France ! » Cette femme, qui fait l'admiration de tous les Cherbourgeois,

reprandre son pardessus et son haute-forme, quand on frappa doucement à la porte. Il ouvrit et se trouva en face de deux messieurs en jaquette sombre et gants brique.

— C'est à monsieur le comte de Valmeur que nous avons l'honneur de parler ? interrogea l'un d'eux avec un salut de tête froidement correct.

— Parfaitement, messieurs.

Ils s'assirent sur l'invitation d'Eudore. Après une pause d'un instant, celui qui portait la parole toussa légèrement en portant la main à ses lèvres, puis se tournant vers l'associé de Remo :

— Vous comprendrez, monsieur, fit-il, le motif de notre visite. Nous venons de la part du duc de Seuillé-Vendôme.

Eudore pâlit ; un frisson nerveux parcourut ses épaules ; mais se rappelant ce qu'il devait à son nouveau nom, il reprit contenance et répondit qu'il attendait les ordres de ces messieurs.

— Cette après-midi, continua le témoin, le duc a reçu cinq exemplaires du *Steeple-Chaser*, soulignés au crayon bleu.

M. de Valmeur esquissa un geste de protestation.

jouit de toutes ses facultés et est très alerte ; elle se rend très souvent seule à la première messe de l'église Notre-Dame du Vœu.

« Ah ! qu'il est doux de ne rien faire ! » Réflexion d'un valet de chambre étendu sur un divan :

— Mon maître ne fait rien de la journée, je fais comme lui ; quand on parle de mon maître on dit : « Monsieur aime la vie contemplative » ; quand on parle de moi on dit : « Jean ! mais c'est un ignoble paresseux ! »

Et il se rendort.

#### L'opinion d'un médecin algérien

Châteaudun-de-Rhumel (Constantine-Algérie), le 24 mai 1890. — J'ai fait usage de vos Pilules Suisses : elles purgent sans coliques et sans nausées. Elles sont aussi dépuratives ; pour la première fois j'en ai usé, mais je recommencerai. Je vous autorise à publier cette attestation.

Docteur CHASSAIGNE, médecin de colonisation.

#### Théâtre de Saumur

TOURNÉES ADOLPHE MILLIAUD

JEUDI 5 Février 1891

### L'OBSTACLE

Pièce en 4 actes, de M. Alphonse Daudet.

### UNE CONVERSION

Comédie en 1 acte, en prose, de M. Ch. de Courcy.

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 5 février, Charles VI, grand opéra.

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS

SIÈGE SOCIAL : 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

#### AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C<sup>tes</sup> de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — BILLETS DE CRÉDIT CIRCULAIRES — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux guérissent par an dans les hôpitaux « obtiennent mille ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Oh ! inutile d'ajouter que nous ne vous soupçonnons pas un instant. Mais je veux dire que sans ce lâche procédé d'ennemis anonymes, le duc ne se serait pas considéré comme offensé par une pièce de vers dont vous apprécieriez vous-même l'injustice, si vous connaissiez mieux notre ami. Quoi qu'il en soit, il exige des excuses imprimées demain en tête du journal.

— Ah ! ça, jamais, trancha Eudore.

— Alors, monsieur, nous avons le regret de considérer notre mission comme terminée. Voici nos cartes. Vous voudrez bien prier deux de vos amis de se mettre en rapport avec nous, lorsqu'il vous plaira.

— Très bien, messieurs ; demain soir, si cela vous convient. J'attends mon associé...

— Demain soir, c'est entendu ; nous serons au Jockey depuis cinq heures.

Les témoins prirent congé. Eudore, resté seul, réfléchit un instant, debout au milieu du cabinet. La terreur l'envahissait de nouveau. Il fut sur le point d'ouvrir la porte et de rappeler les deux gentlemen ; un reste de pudeur l'arrêta.

(A suivre.)

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 31 JANVIER 1891

Froment-commercé, l'hectolitre	19 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 85	Veau	2 —
Méteil	15 9	Mouton	2 40
Seigle	13 —	Poulets la couple	3 75
Orge	13 10	Dindonneaux	14 —
Avoine	9 50	Canards	5 50
Sarrasin	—	Oies	11 —
Haricots blancs	28 —	Beurre le kilog.	2 20
Haricots rouges	26 —	(Eufs la douzaine	1 15
Fèves	—	Foin, la charretée de	—
Noix	17 50	780 kilog.	65 —
Châtaignes	10 —	Luzerne	60 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	30 —
Son	15 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique	12 —	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité les 52 kilog. 500	35 —
Farias, la culasse de 157 kilog.	60 —	id. 2 <sup>e</sup>	33 —
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	30 —
id. 2 <sup>e</sup> id. of. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 <sup>e</sup> id. of. 33 66	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.		Blancs.	
Souzay et environs	la barrique 150 à 200	Coteaux de Saumur	la barrique 200 à —
Champigny	150 à 200	Ordinaires, environs de Saumur	135 à 140
Varrains	150 à 200	Saint-Léger et environs	120 à 130
Bourgueil	160 à 200	Varrains et environs	135 à 140
Restigné	150 à 200	Le Puy-Notre-Dame et environs	115 à 120
Chinon	130 à 150	La Vienne	115 à 120
		Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
		Cidre de Normandie	45 à 50
		Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
		Vinaigre de vin	24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers, de 19 50 à 20	» de 10 50 à 10 75	Saumur, de 19 20 à 20 50	» de 9 50 à »
Cholet, de 20 » à »	» de 8 50 à »	Baugé, de 20 » à 21 »	» de 9 50 à 10 »
Segré, de 20 50 à »	» de 10 » à »	Beaupréau, de 19 50 à »	» de 9 » à »
Montfaucon, de 19 50 à »	» de 9 » à »	Montrevault, de 19 50 à »	» de 9 » à »
Chemillé, de 19 50 à 20 »	» de 9 50 à »	Champloceaux, de 19 50 à 20 »	» de 9 » à »
St-Florent-le-Viel, de 19 50 à 20 »	» de 9 » à »	Vihiers, de 19 50 à »	» de 9 » à »
Brissac, de 20 50 à »	» de 9 50 à »	Chalonnes, de 19 50 à »	» de 9 50 à »
Doué, de 19 50 à 20 »	» de 9 » à 9 25	Nantes, blés d'Algérie, de 23 75 à » les 100 kilos.	
		Bons blés français, de 26 » à 26 50 les 100 kilos.	

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL  
 JOUVET ET C<sup>ie</sup>, 5, rue Palatine, PARIS  
 Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.  
 Union postale . . . . . 13 fr.

Sommaire du 31 janvier 1891 :

Le Grêbe huppé (1 grav.), M. E. Oustalet.  
 — Les Béatitudes, musique de César Franck (fragment). — Les explorateurs du Thibet et le voyage de M. Bonvalot et du prince Henri d'Orléans (4 grav.), M. Daniel Bellet. — Le serment, nouvelle (suite), M. Camille Debauss.  
 — Crapauds et abeilles, M. H. de Parville. — Les fantaisies du froid à Paris (5 grav.), M. Louis d'Harcourt. — La science au coin du feu : Comment mon voisin a failli s'asphyxier (1 grav.), M. Félix Hémet. — Vase chinois pour le culte des ancêtres (1 grav.), M. L. de Milloué.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE MONTEL

MM. les créanciers de la faillite du sieur Montel, chemisier, demeurant à Saumur, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de vingt jours à partir du 14 février, se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs à M. Bonneau, demeurant à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le samedi 14 février 1891, à 9 heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Baugé, juge-commissaire à ladite faillite, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(109) Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de commerce de Saumur

Liquidation judiciaire Volland-Gallé

MM. les créanciers de la liquidation judiciaire du sieur Volland-Gallé, tonnelier demeurant à Turquant, sont avertis de nouveau qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce et de l'article 42 (loi du 4 mars 1889), ils doivent, dans le délai de quinze jours à partir du 14 février, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. Doussain, demeurant à Saumur, liquidateur définitif, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le samedi 14 février 1891, à 10 heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Baugé, juge-commissaire, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(110) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 31 janvier 1891, enregistré.

Au profit de Madame Mélanie-Louise Delaleu, épouse sans profession du sieur Charles Blandeau, ex-charcutier, ayant demeuré au Vaudelnay-Rillé, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus en France, ladite dame domiciliée également au Vaudelnay-Rillé et plaissant avec le bénéfice de l'assistance judiciaire,

Il appert :

Que la séparation de corps et de biens a été prononcée au profit de ladite dame contre son mari.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué-licencié soussigné. Saumur, le 4 février 1891.

L. ALBERT.

Vin rouge du pays

NEUF DEGRÉS  
 Depuis 65 fr. la barrique  
 DÉGUSTATION  
 R. MABILEAU ET C<sup>ie</sup>  
 Place du Roi-René  
 SAUMUR

Chien bien dressé,  
 CHIEN D'ARRÊT à vendre.  
 S'adresser à M. DOMMANGET, officier-élève, Saumur. (93)

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES  
 Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droit payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 43	45 »	88 »	76 »
— (11 degrés).....	» 50	53 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	115 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »
VINS BLANCS (droits payés)				
Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

A louer à Reims

Petit Établissement complet et économique, pour fabricant de vin mousseux.

S'adresser à M. BRISSET-FOSSIER, à Reims.

Étude de M<sup>e</sup> JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

Le VENDREDI 6 février 1891, à 4 heures du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à la Salle des Ventes, sise à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 55,

Il sera vendu :

Un très bon piano ;  
 Salle à manger Henri II, deux ameublements de salon style Louis XV et genre Crapeau, jolie chambre à coucher en palissandre, lits en noyer, pendules, glaces, fauteuils Voltaire, bureaux en acajou, chaises de salle à manger, tables à ouvrage en marqueterie, tables de nuit et autres, petites étagères ;  
 Meuble genre Boule, dit entre-deux, en marqueterie ;  
 Armoires à glaces, canapés ;  
 Machine à coudre, cuisinières en fonte, baignoires ;  
 Matelas, couvertures laine et coton, couvre-pieds, rideaux et quantité d'autres bons objets.  
 On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le Commissaire-priseur,  
 (94) Y. JAUBERT.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>  
 Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

Depuis le mois d'octobre 1889, la *Mode illustrée* publie avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément littéraire de 4 pages, consacré à des romans illustrés, à des chroniques parisiennes et artistiques ; la place qui était réservée au roman est attribuée à des articles de plusieurs genres concernant l'instruction, la tenue du ménage, le savoir-vivre, les sciences mises à la portée des femmes, etc. ; en un mot la *Mode illustrée* reste ce qu'elle était, avec ses patrons, ses gravures, ses travaux de tout ordre : seulement elle accorde, au grand avantage de ses abonnés, une place considérable à la lecture, ainsi qu'aux différentes questions utiles à connaître pour son public féminin.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. —  
 Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

ÉPICERIE PARISIENNE  
 Imbert et Fils

EAUX-DE-VIE		Liqueurs de marque	
Marnande..... le litre	1.50	Guignolet Combiere.. le litre	2.35
Armagnac.....	2.00	Liquor Gallifet....	4.50
Cognac.....	2.50	Chartreuse jaune...	6.60
— Boulestin.....	3.50	Bénédictine.....	6.90
Fine-Champagne...	4.00	Curacao Focking, le cruchon	8.25
RHUMS D'IMPORTATION DIRECTE		Triple sec Cointreau, —	4.75
Martinique..... le litre	2.00	Anisette Marie Brizard —	4.75
Sainte-Lucie.....	2.50	Vin de Bordeaux, depuis 4.00 la b <sup>te</sup>	
Jamaïque.....	3.00	— Bourgueil 1887— 4.50 —	
— très vieux..	4.00	— Champagne 1887— 2.00 —	
Absinthe Pernod... le litre	4.00	Saumur-mousseux —	4.00 —
Amer Picon.....	2.75	Champagne Moët et Chan-	
Vermouth Nolly exportation	2.50	don.....	5.75 —
Malaga, Madère, Frontignan	2.00	Grands Vins de Bourgogne et du	
		Médoc, expéditions directes des	
		châteaux.	

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 FÉVRIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0.....	95 40	Banque de France.....	4300 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	392 —	Compagnie parisienne du Gaz.....	522 —
3 0/0 1891.....	93 90	Banque d'Escompte.....	552 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	481 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500.	406 —
3 0/0 amortissable.....	95 95	Comptoir national d'Escompte.....	660 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	478 —	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	32 50
4 1/2 1883.....	105 10	Crédit Foncier.....	1390 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	473 50	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série.....	32 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Industriel et Commercial.....	650 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	419 —	— obligations à lots.....	102 —
Oblig. 1855-60 3 0/0.....	553 —	Crédit Lyonnais.....	830 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	472 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500.....	614 —
— 1865 4 0/0.....	544 —	Crédit Mobilier.....	435 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0.....	426 —	Dépôts et Comptes courants.....	585 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500.....	441 50	Emprunt russe 1882 5 0/0.....	401 —
— 1871 3 0/0.....	412 —	Société Générale.....	510 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500.	444 —	— 1889 4 0/0.....	192 —
— 1875 4 0/0.....	542 —	Est.....	912 50	Midi 3 0/0 anc. r. à 500.....	444 50	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série.....	19 50
— 1876 4 0/0.....	541 —	Paris-Lyon-Méditerranée.....	1517 50	Nord 3 0/0 r. à 500.....	447 75	— 2 <sup>e</sup> .....	—
— 1886 3 0/0.....	418 —	Midi.....	1307 50	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500.....	445 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
Bons de liquidation.....	524 —			Ouest 3 0/0 anc. r. à 500.....	443 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	515 —
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Nord.....	1868 75		
				Orléans.....	1550 —		
				Ouest.....	1075 —		
				Compagnie parisienne du Gaz.....	1465 —		
				Transatlantique.....	615 —		
				Canal de Panama.....	38 —		
				— Suez.....	2438 75		
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Autrichien 4 0/0 or.....	98 —		
				Dettes d'Égypte 6 0/0.....	496 —		
				Extérieur 4 0/0.....	77 50		
				Hongrie 4 0/0 or.....	92 95		
				Italie 5 0/0.....	93 50		
				Portugal 4 1/2 1888.....	433 —		